

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1093

présenté par
Mme Regol, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Simonnet, M. Lahais,
Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff et M. Duplessy

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	270 000 000
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	270 000 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	270 000 000	270 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, inspiré d’une recommandation et d’une budgétisation réalisées par la Fondation des femmes dans le rapport “Où est l’argent contre les violences faites aux femmes ?” de 2023, vise à rembourser intégralement les séances de psychiatres et de psychanalystes pour les victimes de violences sexuelles.

Il est par conséquent proposé de transférer 270 millions d'euros de l'action 01 "Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice" du programme "Administration pénitentiaire" vers l'action 03 "Aide aux victimes" du programme "Accès au droit et à la justice".

Il est par ailleurs évidemment proposé au Gouvernement de lever le gage.